



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 57384

Texte de la question

M. Olivier Dassault appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la substitution du terme grippe porcine par celui de grippe A. En effet, il a été prouvé qu'il n'y a aucune raison d'appeler la grippe A-H1N1 « grippe porcine » car cette infection, liée au virus H1N1, correspond à une épidémie humaine et non une épizootie. Malgré cela, des affiches du ministère de la santé ont été apposées dans les aéroports et les gares en reprenant ce terme. Cette appellation porte un grand préjudice à l'image de la filière porcine alors qu'il n'y a pourtant aucun risque à consommer de la viande de porc et des produits de charcuterie. Il désirerait savoir s'il serait possible au ministère de la santé de modifier toutes les affiches portant l'appellation « grippe porcine », en liaison avec les professionnels de ce secteur.

Texte de la réponse

La grippe A (H1N1), déclarée pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est une maladie se caractérisant par une voie de contamination humaine, les risques de propagation ne venant donc pas des élevages de porcs. L'OMS a d'ailleurs rappelé dans un communiqué que les produits alimentaires à base de porc ne constituent pas de source d'infection. Il convient, par conséquent, de ne pas employer les termes de « grippe porcine », mais d'utiliser les termes « grippe A ». Particulièrement consciente des effets que cette appellation pourrait engendrer, la ministre de la santé et des sports a demandé à ce que le texte des affiches disposées dans les gares et les aéroports soit modifié. De nouvelles affiches actualisées ont donc été mises à leur disposition depuis plusieurs semaines ; il leur appartient désormais de mettre à jour leurs panneaux d'information.

Données clés

- Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE57384>

- Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 57384
- Rubrique : Élevage
- Ministère interrogé : Santé et sports
- Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

- Question publiée le : 18 août 2009, page 8010
- Réponse publiée le : 6 octobre 2009, page 9514